Projet Culturel de Territoire

Communauté de communes Sauldre et Sologne

2022-2026

SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

15 octobre 2021

La Communauté de Communes Sauldre et Sologne remercie chaleureusement le Conseil Départemental du Cher pour son accompagnement tout au long de la démarche de rédaction du Projet Culturel de Territoire.

Sommaire

I. Préambule **p. 4**

1. Modalités de l'étude p. 4
2. Déroulement de l'étude p. 5
3. Présentation du territoire Sauldre et Sologne p. 7
4. Enjeux culturels pour la communauté de communes Sauldre et Sologne p. 18

II. Diagnostic du développement culturel en Sauldre et Sologne **p. 20**

1. Etat des lieux p. 20
2. Diagnostic p. 20
3. Concertation des acteurs locaux p. 23

III. Plan d'actions de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne (2022-2026) **p.25**

1. Principes généraux p. 25
2. Développer des actions culturelles et artistiques adaptées aux différents publics du territoire p. 27
3. Communiquer sur les actions mises en place p.37
4. Favoriser l'accès aux équipements culturels de proximité p.41

Conclusion **p. 47**

Annexes

Membres de la commission culture Sauldre et Sologne

Acteurs, équipements et pratiques culturelles en Sauldre et Sologne

Liste des personnes concertées

I. Préambule

1. Modalités de l'étude

La communauté de communes Sauldre et Sologne a signé avec le Conseil Départemental du Cher un Contrat Culturel de Territoire le 24 mai 2018 pour la période 2018 à 2021. Ce dispositif a permis la création d'un service culturel au sein de la collectivité, ainsi que la mise en place de plusieurs actions culturelles fortes comme les saisons culturelles intercommunales et la mise en réseau des bibliothèques. Depuis 2020, la communauté de commune a souhaité également insister sur l'importance de la culture sur le territoire en nommant un Vice-Président dédié.

A l'approche de cette fin de campagne 2018-2021, il convient de s'interroger sur le paysage culturel du territoire et définir des axes de développement pour les années à venir.

L'étude a été menée en interne, en s'appuyant sur les connaissances de terrain des élus de la commission culture. La démarche a été initiée sous la mandature 2014-2020, puis poursuivie sous la mandature 2020-2026. La communauté de communes a bénéficié des conseils et du soutien méthodologique des services du Conseil Départemental du Cher.

2. Déroulement de l'étude

L'étude a été conduite en quatre phases de travail. Chaque phase de travail a fait l'objet d'une présentation par le vice-président en charge de la culture en conseil communautaire.

1ère phase - Préparation de l'étude (novembre 2019 à janvier 2020) : définition des enjeux, de la méthodologie et de la planification du Projet Culturel de Territoire.

- Les personnes impliquées : les élus de la commission culture, la DGS et la coordinatrice culturelle.
  Cf Annexe : *Membres de la Commission Culture Sauldre et Sologne*
- Les modalités : en réunions plénières

2ème phase – Etat des lieux et diagnostic (de janvier 2020 à janvier 2021) : recensement des données culturelles, définition des forces et faiblesses du territoire en matière de développement culturel, diagnostic et définition des axes de développement.

- Les personnes impliquées : les élus de la commission culture mandature 2019-2020, les élus de la commission culture mandature 2020-2026, la DGS et la coordinatrice culturelle.

- Les modalités : échanges entre les élus des différentes communes et la coordinatrice culturelle pour le recensement des données de terrain, mise en commun en réunions plénières pour apporter des compléments et mises en perspectives.

- Le calendrier : cette phase de travail a été particulièrement longue car elle a été interrompue de février à octobre 2020 en raison de la période électorale et des conséquences de la crise sanitaire de la COVID-19. Il était cependant important pour cette phase d'état des lieux de conjuguer l'expérience des élus de la mandature 2014-2020 qui avaient une connaissance très fine des acteurs

culturels, et « l'œil neuf » des nouveaux élus qui pouvaient avoir un autre regard sur les développements à venir. La commission culturelle a été fortement renouvelée entre les deux mandatures (seules trois élues font parties des deux commissions successives).

3ème phase – Concertation (de janvier 2021 à avril 2021) : concertation des acteurs de territoires identifiés pour les 3 publics cibles retenus

- Les personnes impliquées : les élus de la commission culture mandature 2020-2026, la DGS, la coordinatrice culturelle, et les acteurs culturels identifiés
  cf. annexe : *Liste des personnes et structures concertées*.

- Les modalités : réunions plénières de la commission culture, entretiens et réunions de travail avec les personnes ressources liées aux publics identifiés et les acteurs culturels locaux, mise en commun des informations via des padlets dédiés

4ème phase – Elaboration du Projet Culturel (avril 2021 à septembre 2021) : proposition d'actions de développement dans chaque axe avec descriptions des moyens et du calendrier d'actions, et rédaction du document final.

- Les personnes impliquées : les élus de la commission culture mandature 2020-2026, la DGS et la coordinatrice culturelle.

- Les modalités : réunions plénières de la commission culture, communication du projet rédigé via les outils de communication de la communauté de communes (site internet, réseaux sociaux, newsletter, bulletin communautaire)

3. Présentation du territoire Sauldre et Sologne

o La situation géographique

La communauté de communes Sauldre et Sologne est composée de 14 communes : Argent-sur-Sauldre, Aubigny-sur-Nère, Blancafort, Brinon-sur-Sauldre, Clémont, Ennordres, Ivoy-le-Pré, La Chapelle d'Angillon, Ménétréol-sur-Sauldre, Méry-es-Bois, Nançay (depuis le 1er janvier 2021), Oizon, Presly et Sainte Montaine. Elle compte 14597 habitants, enregistrant une baisse du nombre d'habitants depuis les années 1980. Ainsi, entre 2007 et 2017, la communauté de communes Sauldre et Sologne a perdu 4,5 % de ses habitants (contre - 3,3 % pour le département du Cher sur la même période)

La communauté de communes Sauldre et Sologne est située au nord du département du Cher, à la limite des départements du Loiret et du Loir-et-Cher. Elle s'étend sur deux régions naturelles et historiques qui gardent une forte empreinte identitaire et paysagère sur le territoire : la Sologne pour les communes situées à l'Ouest (Argent-sur-Sauldre, Brinon-sur-Sauldre, Clémont, Ménétréol-sur-Sauldre, Presly et Sainte Montaine), et le Berry pour les autres communes.

Les kilométrages ont été calculés au départ de la commune d'Ennordres qui a une position centrale dans la communauté de communes.
(source : viamichelin.fr).

La communauté de communes Sauldre et Sologne

La communauté de communes Sauldre et Sologne est qualifiée de zone rurale. Les zones urbaines les plus proches où les habitants se rendent pour accéder à certaines administrations, aux centres hospitaliers, aux centres commerciaux, à certains équipements culturels sont Bourges, Vierzon, Gien, Orléans.

Avec ses nombreux commerces et services, la commune d'Aubigny-sur-Nère est un pôle de centralité pour la population de la communauté de communes et pour d'autres communes limitrophes. Les communes d'Argent-sur-Sauldre et La Chapelle d'Angillon offrent également des équipements de proximité, elles sont qualifiées de pôles d'équilibre.

○ La population

Commune	Nombre d'habitants	Densité (hab./km²)	Commune	Nombre d'habitants	Densité (hab./km²)
Argent-sur-Sauldre	2082	31	La Chapelle d'Angillon	621	61
Aubigny-sur-Nère	5477	89	Ménétréol-sur-Sauldre	208	4
Blancafort	1028	16	Méry-es-Bois	575	10
Brinon-sur-Sauldre	979	8	Nançay	825	8
Clémont	715	14	Oizon	671	11
Ennordres	211	3	Presly	232	3
Ivoy-le-Pré	796	8	Sainte Montaine	177	3
TOTAL du nombre d'habitants			**14597**		

La population de la communauté de communes Sauldre et Sologne (source : INSEE, RP 2021)

Certaines communes ont une grande superficie au regard du nombre d'habitants. Seules les communes d'Aubigny-sur-Nère et de La Chapelle d'Angillon ont une densité de population supérieure à la moyenne du département du Cher à 40 hab./km² (densité régionale à 66 hab./km² et densité nationale à 117 hab./km²). Cette faible densité peut rendre la dynamique de bourg plus difficile et conduire certains habitants à privilégier les villes voisines pour leurs démarches et leurs sorties culturelles.

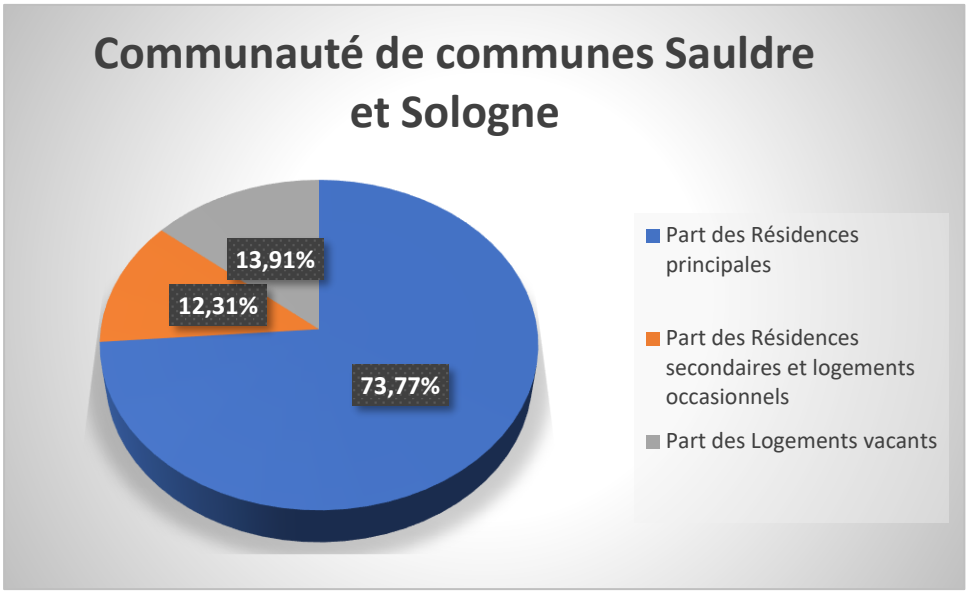

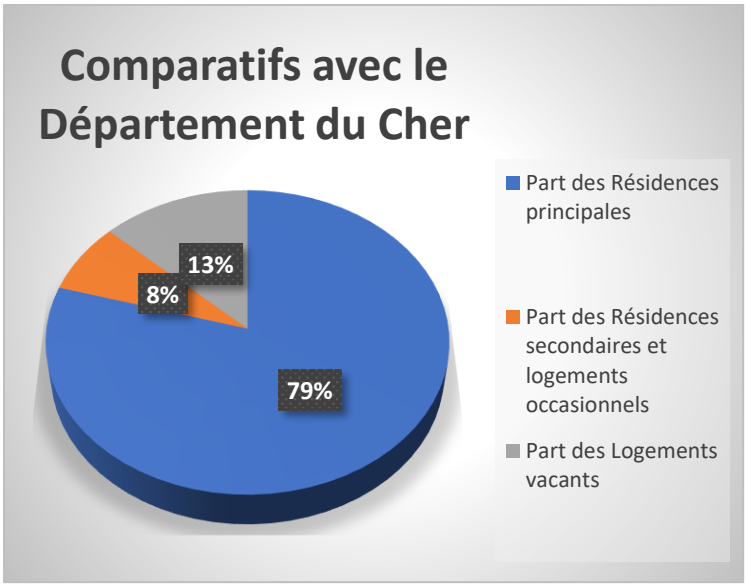

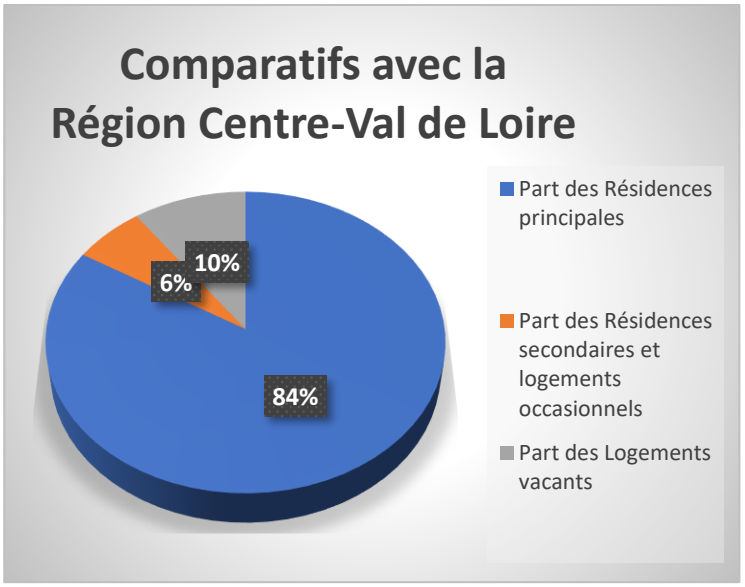

Les type de logements (source : INSEE, RP 2017)

La communauté de communes se caractérise par une part importante de logements en résidences secondaires (12,3 % du nombre de logements total). Cette tendance semble s'accentuer suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 où de nombreux citadins cherchent à acquérir des résidences secondaires tout en restant à proximité de la région parisienne. Les actions culturelles peuvent donc concerner deux publics : d'une part les habitants des résidences principales présents tout au long de l'année sur le territoire, et d'autres part les habitants des résidence secondaires présents surtout les week-ends et lors des périodes de vacances.

A la population vivant sur le territoire, il convient d'ajouter la population issue du tourisme. La communauté de communes compte 98 établissements d'hébergements (hôtels, gîtes et chambres d'hôtes, camping) répartis dans les 14 communes. Ces établissements ont enregistré 47390 nuitées sur l'année 2019.

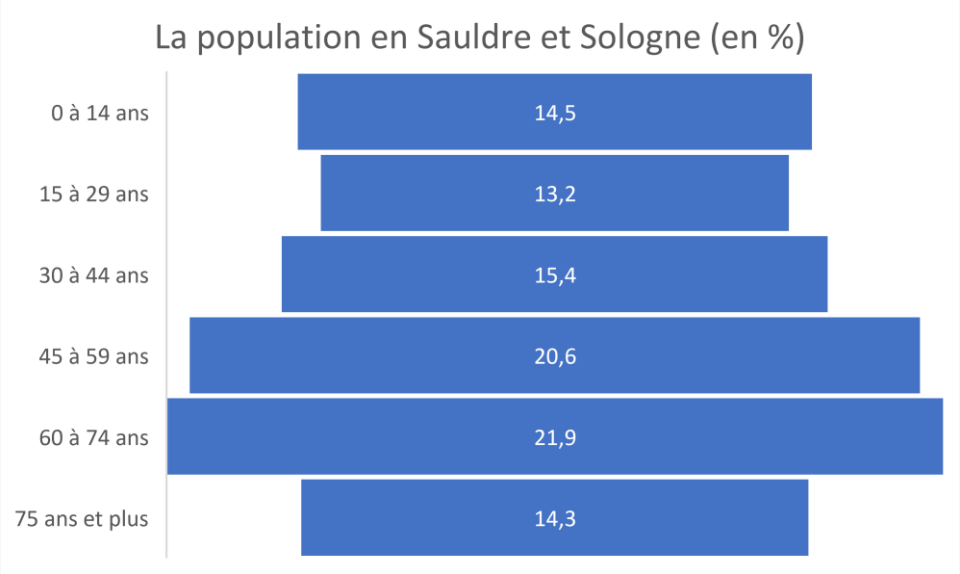

La population par tranche d'âge (source : INSEE, RP 2017)

Dès leur plus jeune âge, les habitants de la communauté de communes bénéficient de structures d'accueil. Deux crèches associatives de 19 places chacune sont accessibles à Aubigny-sur-Nère et à Argent-sur-Sauldre, une Maison des Assistantes Maternelles est implantée à Clémont, et 95 assistantes maternelles agréées (soit 357 places disponibles) sont reparties sur 12 communes (toute la communauté de communes, sauf Ennordres et Sainte Montaine). Le Relais d'Assistantes Maternelles – service intercommunal - organise et anime des ateliers itinérants sur les communes d'Aubigny-sur-Nère, Blancafort, Ivoy-le-Pré, La Chapelle d'Angillon et Oizon.

Les jeunes enfants sont principalement scolarisés sur le territoire de la communauté de communes. Seules les communes d'Ennordres et de Sainte Montaine ne disposent pas d'écoles. La plupart des communes sont regroupées au sein de RPI (Regroupements Pédagogiques Intercommunaux) : Brinon-sur-Sauldre/Clémont, Ivoy-le-Pré/La Chapelle d'Angillon, Presly/Ménétréol-sur-Sauldre, Méry-es-Bois/Achères (la commune d'Achères fait partie de la communauté de communes

Terres du Haut Berry). La commune d'Aubigny-sur-Nère abrite une école primaire privée (maternelle et élémentaire), en plus de l'école publique. La commune de Nançay dispose d'un Institut Médico Educatif, un établissement scolaire spécialisé pour les élèves en situation de handicap.
Les enfants d'Ivoy-le-Pré et de Méry-es-Bois sont affectés au collège d'Henrichemont, ceux de Nançay vont au collège à Vierzon. Tous les autres enfants fréquentent le collège d'Aubigny-sur-Nère. Quelques familles choisissent de scolariser leurs adolescents dans les établissements privés de Gien, Vierzon, Bourges ou Orléans. Il n'y a ni lycée, ni établissement d'enseignement supérieur sur le territoire, ce qui conduit une part importante d'élèves à devenir internes ou à effectuer des trajets quotidiens vers les communes de Gien, Vierzon, Bourges ou Orléans.

Il existe également plusieurs structures dédiées à l'accueil périscolaires sur le territoire : les accueils de loisirs d'Argent-sur-Sauldre, Aubigny-sur-Nère, Blancafort et Brinon-sur-Sauldre sont ouverts à chaque période de vacances scolaires. Les communes d'Argent-sur-Sauldre et Aubigny-sur-Nère accueillent également les enfants jusqu'au CM2 les mercredis, et les adolescents jusqu'à 17 ans dans leurs maisons des jeunes. La communauté de communes organise quant à elle des séjours de vacances pour les jeunes du territoire intercommunal.

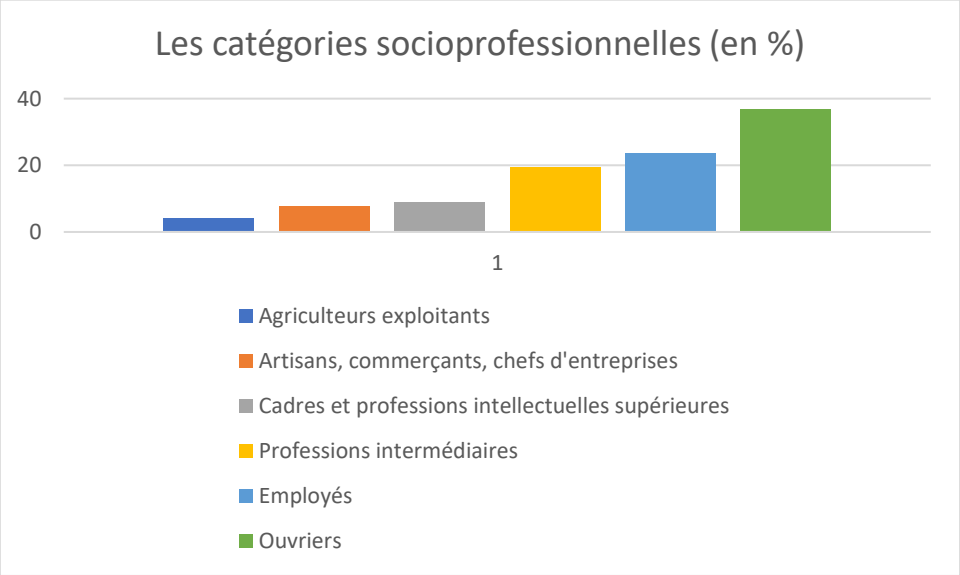

Les catégories socioprofessionnelles (source : INSEE, RP2017)

La catégorie socioprofessionnelle la plus représentée est celle des ouvriers. La communauté de communes compte en effet plusieurs industries (mécanique de précision, imprimerie, etc.) dont certaines de rang européen qui sont pourvoyeuses de nombreux emplois. Le nombre de chômeurs (9,1 %) est proche de la moyenne nationale, mais inférieur à la moyenne départementale (13,90 %). Les professions intellectuelles supérieures qui sont traditionnellement les plus consommatrices de biens et de manifestations culturels sont plutôt sous-représentées sur le territoire. Chez la population active, la voiture individuelle est le principal moyen de transport. Des liaisons de bus permettent de se rendre à Bourges et à la gare de Gien mais il n'y a que deux départs par jour et toutes les communes ne figurent pas sur le parcours.

Les personnes en fin de carrière professionnelle ou en retraite représentent une part importante de la population en Sauldre et Sologne. Plusieurs établissements dédiés aux personnes âgées existent sur le territoire : deux EHPAD (Etablissement Hospitalier pour Personnes Âgés Dépendantes) à Argent-sur-Sauldre et à Aubigny-sur-Nère, deux foyers MARPA (Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie) à Blancafort et La Chapelle d'Angillon et un troisième en projet à Brinon-sur-Sauldre (horizon 2022).

○ Les compétences de la communauté de communes Sauldre et Sologne

Créée en 2006, la communauté de communes Sauldre et Sologne dispose des compétences suivantes :

Les compétences obligatoires
Aménagement de l'espace - Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques - Exploitation et travaux d'entretien et d'aménagement du canal de la Sauldre et de l'Etang du Puits conformément aux statuts du syndicat de l'Etang du Puits et du canal de la Sauldre - Développement d'infrastructures touristiques à vocation communautaire - Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur - Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale **Développement économique** - Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire - Promotion du tourisme, dont la création des offices du tourisme **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage** **Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés** **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)**

Les compétences facultatives
Protection et mise en valeur de l'environnement Création et entretien d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables **Politique du logement et du cadre de vie** - Elaboration d'un schéma directeur du logement social - Promotion et mise en œuvre d'action des communes en faveur du maintien à domicile des personnes âgées - Création de services à la population à vocation communautaire **Action sociale** - Création, gestion et fonctionnement d'un relais d'assistantes maternelles - Organisation de séjours de vacances pour les jeunes **Etude de faisabilité d'espaces de santé** **SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)** **Mise en place d'un projet artistique et culturel de territoire** **GEMAPI : animation et surveillance de la ressource en eau**

Dès l'année 2017, plusieurs acteurs culturels du territoire (communauté de communes, communes membres et associations) ont manifesté la volonté de se réunir pour mettre en place une saison culturelle intercommunale. Face au succès de la première saison en 2018, et alors que la Médiathèque Départementale du Cher encourageait les communautés de communes à se doter de coordinateurs de lecture publique, la communauté de communes Sauldre et Sologne a créé le service culture le 1er mars 2019. Il s'organise comme suit :

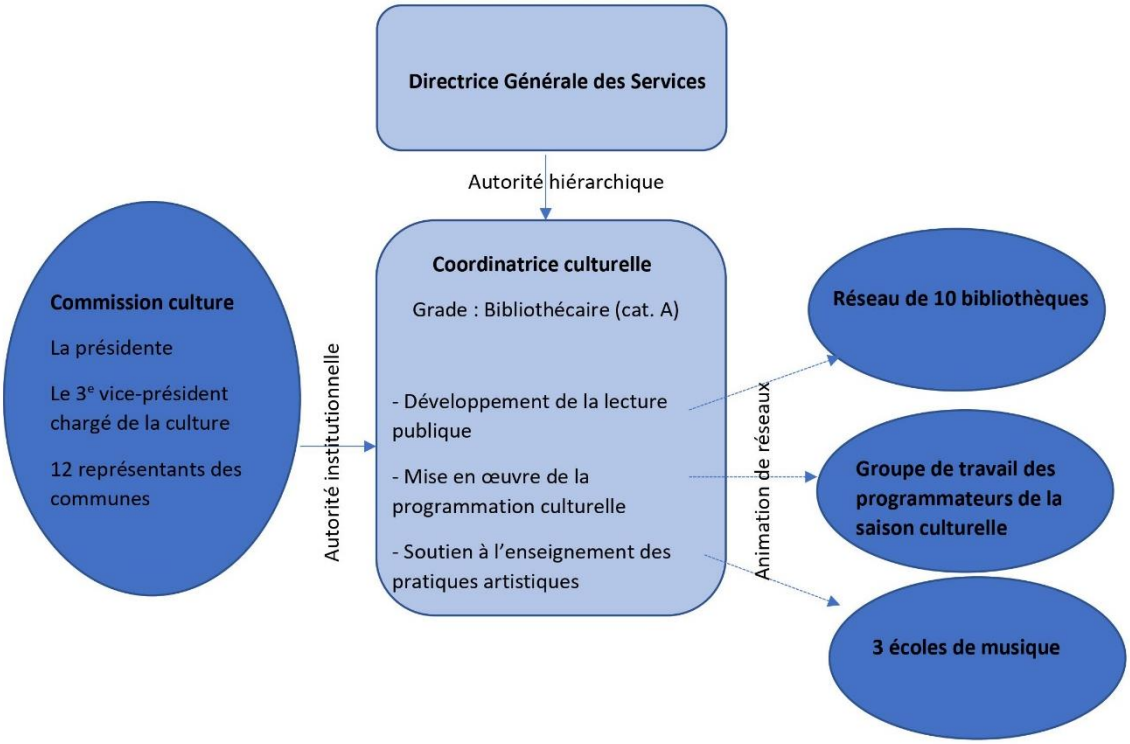

Le service culture de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne

Depuis 2018, la communauté de communes réunit des plusieurs programmateurs (communes, associations, écoles de musique, etc.) pour proposer des saisons culturelles communes. Chaque partenaire décide de sa programmation, de son budget et de ses tarifs. La communauté de communes coordonne le calendrier et les outils de communication, elle assure le montage des dossiers de demandes de subvention et peut aider les programmateurs à trouver des artistes selon les demandes.

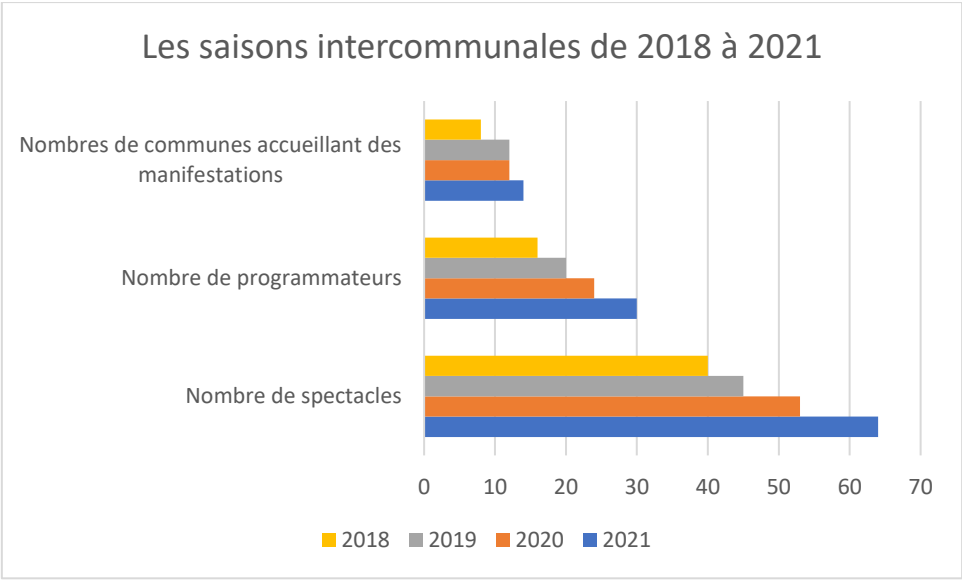

Depuis 2019, le réseau des bibliothèques s'est structuré. Il participe et organise le Salon du Polar et du Livre qui se compose d'animations dans les différentes bibliothèques, d'activités déployées sur tout le territoire et d'espaces d'animations communs sur la commune d'Aubigny-sur-Nère lors du temps fort où la Maison de la Presse réunit des auteurs de romans policiers.

Affiche de l'édition 2021 du Salon du Polar et du Livre

4. Les enjeux culturels pour la communauté de communes Sauldre et Sologne ?

La communauté de communes Sauldre et Sologne est un territoire rural, éloigné des centres culturels où il y a malgré tout « une soif culturelle des habitants ». Il faut **susciter l'envie du public**, **faire découvrir** et **proposer des manifestations artistiques et culturelles.**

La culture est à la fois un élément de **développement personnel** (intellectuel, psychologique, social…), de **lien social intergénérationnel**, d'**ouverture au monde** et de **divertissement**. La participation aux projets culturels contribue à la **reconnaissance des publics en difficulté**, ils font partie de la société alors qu'ils se sentent de plus en plus « en dehors ». L'**accessibilité** est essentielle : tarification, mobilité, dépassement des barrières psychologiques.

Les propositions culturelles doivent aller au-delà de l'accès aux œuvres. Le public ne doit pas être simplement spectateur mais aussi acteur, il doit pouvoir aussi **s'impliquer dans les propositions artistiques** (ateliers, rencontres avec les artistes, projets participatifs…)

La culture est vectrice d'une **appropriation du territoire**. Elle rassemble la population fortement ancrée sur le territoire et la population nouvellement installée. Elle contribue également à rendre le **territoire attractif**. C'est un des moyens de **lutter contre la désertification des zones rurales**.

En s'appuyant sur les dynamiques de chaque commune, le projet culturel intercommunal est aussi une **reconnaissance des communes**, de leurs équipements à préserver (salles de spectacles, cinémas, musées) et de leurs dynamiques (vie culturelle, vie artistique, tissu associatif).

Points de vigilance sur les contours du projet culturel de territoire

La démarche ne devra pas se limiter aux axes du Contrat Culturel de Territoire (lecture publique, programmation culturelle et écoles de musique) mais devra aussi s'intéresser à tous les autres aspects culturels du territoire : cinéma, musée, patrimoine littéraire, pratiques culturelles amateurs, etc.

Le public sera abordé de la manière la plus large possible : tous les âges de la vie, tous les contextes (publics individuels ou en groupes à travers les structures du territoire : crèches, écoles, accueils de loisirs, EHPAD/MARPA, structures médicales, associations, etc.). Une attention particulière sera donnée aux habitants du territoire mais les publics de passage seront également traités (touristes, familles des habitants, habitants des communes limitrophes, etc.)

II. Le diagnostic du développement culturel en Sauldre et Sologne

1. Etat des lieux

L'état des lieux se veut le plus exhaustif possible. Il a été mené avec les élus sur les 14 communes de la communauté de communes Sauldre et Sologne.

Cf. annexe : *Acteurs, équipements et pratiques culturelles en Sauldre et Sologne*

Nuage de mots élaboré à la suite de l'état des lieux (Janvier 2021)

2. Diagnostic (SWOT)

L'état des lieux permet de dégager les forces (strenghts) et les faiblesses (weaknesses) qui existent au sein du territoire, mais aussi les opportunités (opportunities) et les menaces (threats) qui peuvent influencer le paysage culturel de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

Cf. annexe : *Forces et faiblesses de la culture en Sauldre et Sologne*

INTERNE	FORCES	Le territoire propose déjà une **offre culturelle riche** qui est portée à la fois par la communauté de communes, les communes et les acteurs locaux (artistes, associations, etc.). Une certaine émulation a vu le jour au sein des programmateurs de la saison culturelle. Une partie de la population constitue déjà un **public** aux actions existantes, avec même une fidélité et une soif de participation. Un **réseau de bibliothèque** actif et structuré. Des **tarifs abordables** pour ne pas être un frein à l'accès à la culture Des **moyens de communication** communs pour certains secteurs (un programme commun pour la saison culturelle et les actions du réseau des bibliothèques). Un **tissu associatif** très actif, avec des bénévoles motivés. Des **équipements** disponibles qui maillent le territoire (bibliothèques, écoles de musique, salles de cinéma, salle de spectacle et salles des fêtes). L'**éloignement des grands équipements culturels** qui motive les acteurs locaux à organiser des manifestations culturelles accessibles, et qui obligent les artistes à inventer des formes inédites.	FAIBLESSES	Des **difficultés de mobilité** qui empêchent la population non motorisée de se rendre jusqu'aux équipements. La distance entre les communes peut dissuader certains publics de participer . Certains **équipements sont très localisés** : les 3 écoles de musique, les 2 cinémas et 7 des 10 bibliothèques sont situées au nord du territoire Des **lieux qui ne sont pas toujours adaptés** pour proposer des manifestations culturelles. Certains spectacles ne peuvent pas être proposés en raison des contraintes techniques. Des **finances** restreintes, voire fragiles de certains acteurs locaux. Des **modes de communication** pas toujours adaptés aux différents publics. Certains se tournent exclusivement vers le numérique et ne font pas la démarche de chercher les infos sur les manifestations proposées. Le public des **adolescents** est très difficile à capter. La saison culturelle arrive à un **pallier de son dévelopement** : tous les indicateurs quantitatifs ont connu jusqu'ici une forte progression mais devraient connaître un ralentissement. La qualité doit être recherchée. Certaines populations s'imposent des **barrières psychologiques** liées à leur identité sociale ("la culture, ce n'est pas pour moi").
EXTERNE	OPPORTUNITES	Des **partenaires institutionnels** qui apportent leur soutien financier et leur expertise (Département du Cher, Région Centre-Val de Loire, DRAC, etc.) Des **coopérations** possibles avec d'autres territoires voisins engagés dans des dynamiques semblables. Un **patrimoine** riche, pourvoyeur de nombreux **touristes**. Des **formes artistiques** de plus en plus tournées vers lieux non conventionnels. Le contexte rural est bien connu et pris en compte dans les propositions culturelles. Des **artistes professionnels et amateurs** présents sur le territoire. De nombreuses sollicitations d'artistes pour venir en **résidences**.	MENACES	Une **dépendance face aux subventions** qui peut remettre en question les actions menées si les subventions venaient à s'arrêter. La réponse aux subventions restreint les actions menées aux cadre d'intervention fixés par les partenaires institutionnels, certains secteurs ne sont pas abordés actuellement (ex : la pratique artiste amateur hors école de musique). La **fragilité permanente du tissu associatif** qui repose très souvent sur un noyau de bénévoles très actifs qui ont des difficultés à trouver une "relève". Des **finances publiques limitées** où la culture n'est pas toujours une priorité. De **nouveaux modes de consommation de la culture** : les biens culturels sont très accessibles avec les nouvelles technologies, certains publics ne cherchent plus à aller physiquement vers la culture (surtout chez les jeunes). L'**épidémie de COVID-19** qui a bousculé les calendriers culturels 2020-2021, qui induit de nombreuses incertitudes et qui risque de peser sur les habitudes culturelles. Le **divertissement** est souvent assimilé à la culture.

Forces et faiblesses de la culture en Sauldre et Sologne (Commission culture, 19/01/2021)

A la lecture de ce diagnostic, la commission culture décide d'adopter une approche par publics pour mener le Projet Culturel de Territoire. Les enfants (de 6 à 13 ans), les adultes et le public familial bénéficiant déjà d'un large spectre d'activités et de propositions culturelles, la démarche portera principalement sur :

- **Les très jeunes enfants de la naissance à l'entrée en école élémentaire (6 ans)**, ce qui comprend le contexte familial, la préscolarisation (garde à domicile, assistante maternelle, crèche, etc.) et la scolarisation en école maternelle.

- **Les adolescents entendus de 14 à 20 ans**, ce qui comprend le contexte familial, le contexte scolaire (collège, lycée, enseignement supérieur), le contexte extrascolaire (activités associatives, culturelles et sportives) et l'entrée dans la vie active pour certains d'entre eux.

- **Les séniors entendus à partir de 65 ans**, ce qui comprend les personnes en fin de carrière professionnelle, les jeunes retraités, les personnes isolées vivant à leur domicile, les personnes résidant en structures spécialisées (EHPAD, foyers MARPA).

3. Concertation des acteurs locaux

La concertation des acteurs locaux s'est déroulée de janvier à mai 2021, dans un contexte sanitaire ne permettant pas de réunir un grand nombre de personnes, ce qui aurait certainement donner lieu à des échanges très riches. Pour faire face aux contraintes sanitaires, les membres du comité de pilotage ont privilégié des rencontres en petits groupes et ont eu recours à des outils numériques : visioconférence, application padlets, etc…

La concertation des acteurs locaux a été menée en deux phases. Pour commencer, les membres du comité de pilotage ont rencontré des spécialistes des trois publics ciblés :

- **Pour les jeunes enfants** : professionnels de la petite enfance, enseignants en école maternelle, professionnels de l'animation
- **Pour les adolescents** : professionnels de l'adolescence, enseignants et personnels de direction en collège, bénévoles d'associations spécialisées
- **Pour les séniors** : professionnels des structures d'hébergements pour personnes âgées, professionnels de l'aide à domicile, professionnels de l'action sociale, bénévoles d'associations spécialisées

Cette première phase a permis de recueillir les difficultés actuelles rencontrées par ces trois publics en matière d'accès à la culture, de relever leurs attentes, de mettre en relief des personnes ressources pour imaginer de futurs projets culturels et parfois d'échanger sur les bonnes pratiques observées sur des territoires voisins.

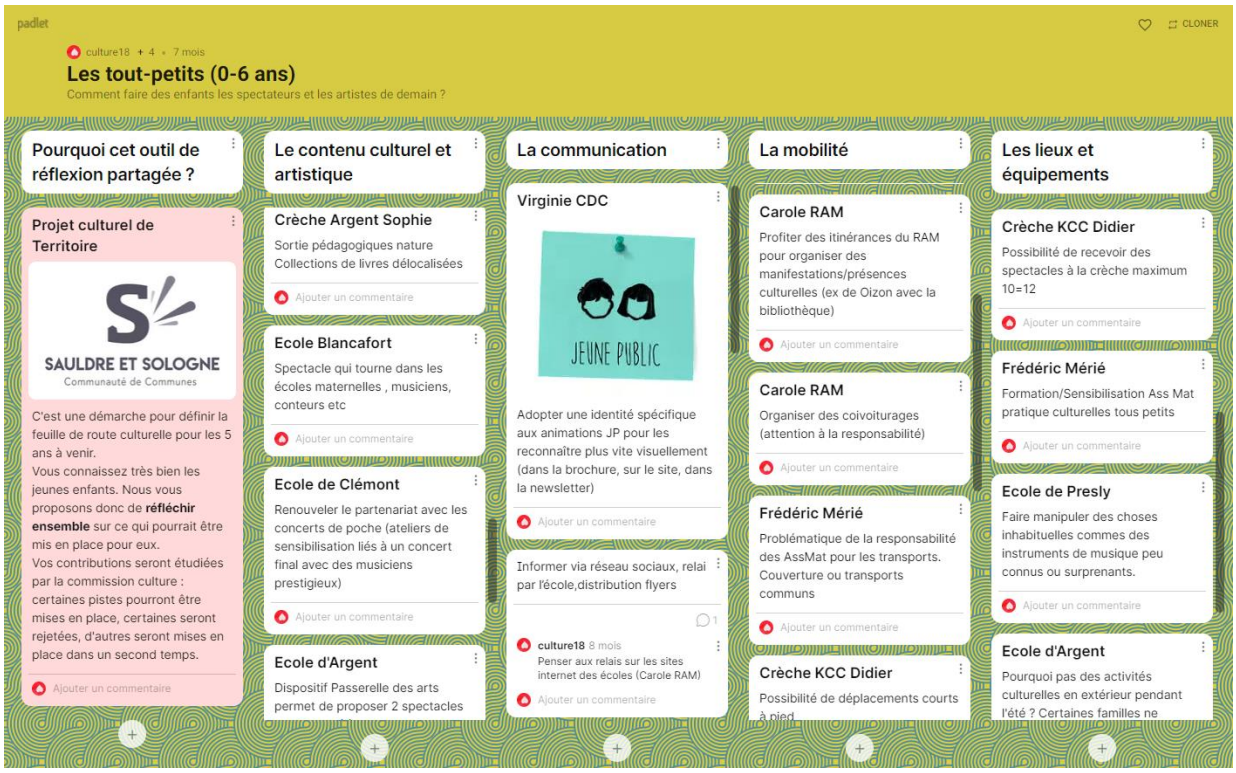

<u>Un exemple de la 1ère phase de concertation menée auprès des professionnels de la petite enfance et de la scolarisation en classes maternelles via l'application *padlet* (janvier à mars 2021)</u>

Dans un second temps, les membres du comité de pilotage ont rencontré les acteurs culturels locaux recensés lors de l'état des lieux : bibliothécaires, professeurs et bénévoles des écoles de musiques, artistes. Ces concertations ont permis d'échanger sur l'approche de ces différents publics, de confronter les acteurs locaux avec les attentes et les freins des personnes interrogés lors de la première phase. Elles ont souvent donné lieux à des réflexions dépassant le cadre des trois publics ciblés initialement. Ces élargissements ont été intégrés au plan d'actions présenté ci-après.

Cf. annexe : *Liste des personnes concertées*

Les différentes concertations ont permis de dégager de nombreuses pistes d'actions possibles que le comité de pilotage à arbitrer pour aboutir au plan d'actions.

Séance de travail de la Commission Culture : arbitrage des propositions issues des concertations (03/06/2021)

III. Plan d'actions

1. Principes généraux

Le plan d'actions de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne pour le développement culturel de 2022 à 2026 s'inscrit dans le cadre de cinq grands principes généraux :

1/ Des manifestations au cœur même du territoire : des actions culturelles doivent être proposées au plus proche des habitants, dans toutes les communes du territoire.

2/ La culture comme liens entre les habitants : la culture doit permettre la rencontre de publics issus de contextes socioculturels divers, elle doit permettre des échanges intergénérationnels.

3/ L'implication des acteurs culturels locaux et des habitants dans le développement culturel du territoire : les projets culturels doivent contribuer à faire connaître et rayonner les artistes locaux, les habitants doivent pouvoir dépasser le statut de spectateurs en devenant acteurs des projets culturels.

4/ La Communauté de Communes comme structure de conseils et de coordination des projets culturels : la communauté de communes n'est pas seule décisionnaire en matière de culture, elle doit être une ressource pour les acteurs culturels locaux. Selon les projets, elle pourra être facilitatrice, prescriptive ou coordinatrice.

5/ Une attention particulière sera portée aux jeunes enfants, aux adolescents et aux séniors qui bénéficiaient jusqu'ici d'un accès plus limité que les autres publics à la culture

> « L'art et la culture permettent à l'enfant de construire sa sensibilité, sa liberté intérieure, son expérience personnelle et son rapport au monde. » (*Cadre national pour l'accueil du jeune enfant*, Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes, 2017)
>
> « Les pratiques artistiques et culturelles offrent ainsi aux adolescents des appuis pour expérimenter et construire des identités, des postures, des goûts. Ces identités différentes (apparence physique, attitude, goûs musicaux…) leur permettent de s'affirmer à la fois individuellement et collectivement, au sein de la famille, des pairs et de la collectivité » (Chantal Dahan (dir.), Les adolescents et la culture, un défi pour les institutions muséales, INJEP, coll. « Cahiers de l'action », n° 38, Paris, 2013, p.14)
>
> « Si nous subissons l'action du temps, le vieillissement peut être vu aussi comme l'évolution d'un être dans le temps. Nous nous construisons sans cesse, nous pouvons à chaque âge découvrir, entretenir nos connaissances, nos liens, notre plaisir. » (Docteur Betend, médecin gériatre dans *Lecture et séniors, guide pratique à l'usage des bibliothécaires*, Médiathèque départementale de la Drôme, 2010).

Le plan d'action se décline en trois objectifs stratégiques.

2. Développer des actions culturelles et artistiques adaptées aux différents publics du territoire

La communauté de communes Sauldre et Sologne s'est investie dès 2017 dans le développement culturel du territoire. La mise en place des saisons culturelles a fait naître une dynamique au sein des programmateurs locaux (communes et associations) et des attentes de la part du public. Les acteurs culturels locaux (artistes, écoles de musique, bibliothèques) travaillent depuis de nombreuses années à la démocratisation de la pratique artistique. Actions culturelles et pratiques artistiques sont indissociables, et doivent se compléter.

La crise sanitaire de la COVID-19 a fortement marquée la vie culturelle. Les conséquences à moyen ou à long terme ne sont pas encore pleinement identifiables, mais le tissu associatif qui était un véritable moteur sur le territoire semble fortement fragilisé.

***Le PianO du lac*, organisé par la commune d'Ennordres, le 19 juin 2020**

	Objectifs opérationnels	Calendrier de réalisation	Moyens utilisés	Indicateurs d'évaluation (qualitatifs et quantitatifs)
Tous les publics	**Maintenir et renforcer les saisons culturelles intercommunales :** associer de nouveaux partenaires, équilibrer les propositions artistiques (publics ciblés, disciplines artistiques…)	**2022 à 2026 :** **A reproduire chaque saison** - Constitution / mise à jour du groupe de programmateurs - Montage du programme - Réalisation du programme	<u>Outils :</u> - Réunions d'animations du réseau - Critères de sélection des projets - Accompagnement personnalisé - Calendrier commun <u>Moyens humains :</u> - Coord. culturelle - Comité de pilotage des saisons culturelles - Partenariats locaux <u>Moyens financiers :</u> Budget de programmation	Nombre de partenaires sur les saisons culturelles Nombre de réunions de réseau Diversité des propositions culturelles et artistiques
	Valoriser les artistes amateurs locaux dans la programmation culturelle : projets participatifs, 1ères parties des écoles de musiques locales, etc.	***A reproduire à chaque projet :*** **2024 :** - Etude de faisabilité (financement, recensement des lieux et du calendrier possible, contact des intervenants, etc…) **2025 :** - Montage du projet **2026 :** - Réalisation du projet	<u>Outils :</u> - Saisons culturelles - Rencontre entre acteurs locaux <u>Moyens humains :</u> - Coord. culturelle - Commission culture - Comité de pilotage des saisons culturelles <u>Moyens financiers :</u> - Budget de programmation	Nombre d'ateliers Nombre de structures associées Fréquentation du public

	Objectifs opérationnels	Calendrier de réalisation	Moyens utilisés	Indicateurs d'évaluation (qualitatifs et quantitatifs)
Tous les publics	**Créer des rencontres avec des artistes professionnels :** résidences artistiques, accueils d'auteurs, de cinéastes, etc.	***A reproduire à chaque projet :*** **2024 :** - Etude de faisabilité (financement, recensement des lieux et du calendrier possible, contact des artistes, etc…) **2025 :** - Montage du projet - Communication **2026 :** Réalisation du projet	<u>Outils :</u> - Saisons culturelles - Education Artistique et Culturelle <u>Moyens humains :</u> - Coord. culturelle - Commission culture - Comité de pilotage des saisons culturelles <u>Moyens financiers :</u> - Budget de programmation	Nombre de rencontres organisées Participation du public
	Rendre le public acteur : expériences artistiques immersives, expositions des œuvres des habitants	***A reproduire à chaque projet :*** **2024 :** - Etude de faisabilité (financement, recensement de lieux, etc…) **2025 :** - Montage du projet - Communication **2026 :** Réalisation du projet	<u>Outils :</u> - Politique de programmation - Rencontres avec les acteurs culturels locaux <u>Moyens humains :</u> - Coord. Culturelle - Commission culture - Comité de pilotage des saisons culturelles <u>Moyens financiers :</u> Budget de programmation	Nombre de manifestations créées Nombre de participants

	Objectifs opérationnels	Calendrier de réalisation	Moyens utilisés	Indicateurs d'évaluation (qualitatifs et quantitatifs)
Très jeunes enfants	**Poursuivre les programmations culturelles dédiés aux enfants :** spectacle vivant, cinéma, etc…	**2022 à 2026 :** **A reproduire chaque année** - Veille professionnelle sur les actions possible - Accompagnement de projet (financements, choix des artistes, mise en place de partenariats, etc…) - Cibler la communication vers les professionnels de l'enfance	<u>Outils :</u> - Saisons culturelles <u>Moyens humains :</u> - Coord. Culturelle - Comité de pilotage des saisons culturelles - Salariés et bénévoles des cinémas <u>Moyens financiers :</u> - Budget de programmation	Nombre de manifestations organisées Nombre d'enfants présents
	Intégrer les structures dédiées à l'enfance dans la programmation culturelle : écoles, accueils de loisirs, etc.	**2023 :** - Informer sur les manifestations qui les concernent directement **2024 :** - Associer les structures aux choix de programmations dédiées au jeune public **2025-2026 :** - Créer des projets en partenariat	<u>Outils :</u> - Saisons culturelles - Outils de communication - Réunions avec les partenaires <u>Moyens humains :</u> - Coord. culturelle - Animatrice du RAM - Professionnels de l'enfance des structures du territoire <u>Moyens financiers :</u> Budget de programmation	Participation des structures enfance Fréquentation des enfants Familiarisation des enfants à la culture et à l'art

	Objectifs opérationnels	Calendrier de réalisation	Moyens utilisés	Indicateurs d'évaluation (qualitatifs et quantitatifs)
Très jeunes enfants	**Organiser des ateliers de découvertes artistiques encadrés par des artistes professionnels :** photographie, arts plastiques, théâtre, musique, etc…	**2023 à 2026,** **A reproduire à raison d'un projet par an :** - Choix des artistes - Partenariat avec les structures jeunesse - Montage du programme - Réalisation des ateliers	<u>Outils :</u> - Saisons culturelles <u>Moyens humains :</u> - Coord. Culturelle - Commission culture - Comité de pilotage des saisons culturelles - Professionnels de la petite enfance - Artistes locaux <u>Moyens financiers :</u> -Budget de programmation	Nombre d'ateliers proposés Nombre d'enfants concernés
	Mettre en place des séances de bébés lecteurs : livres, comptines, chansons, etc.	**2023 :** - Constitution d'un groupe de bibliothécaires lecteurs/lectrices - Si besoin, formations **2024 à 2026 :** - Calendrier commun annuel	<u>Outils :</u> - Programme d'animations du réseau des bibliothèques <u>Moyens humains :</u> - Coord. culturelle - Salariés et bénévoles des bibliothèques <u>Ressources documentaires :</u> - Médiathèque Départementale du Cher - Acquisitions documentaires	Nombre de séances Nombre d'enfants présents Familiarisation des jeunes enfants avec le livre

	Objectifs opérationnels	Calendrier de réalisation	Moyens utilisés	Indicateurs d'évaluation (qualitatifs et quantitatifs)
Très jeunes enfants	**Mettre en place des séances d'éveil musical sur le territoire**	**2023 :** - Etude de faisabilité : (financements, partenariat artistique, lieux de programmation, etc.) **2024 :** - Montage du dossier **2025-2026 :** - Calendrier annuel	<u>Outils :</u> - Calendrier commun <u>Moyens humains :</u> - Coord. Culturelle - Commission culture - Professeurs de musique des 3 écoles de musique <u>Moyens financiers :</u> - Budget de programmation - Subventions spécifiques via le Schéma Départemental de développement des Enseignements Artistiques du Cher ?	Nombre de séances Nombre de participants Familiarisation des jeunes enfants avec la musique
	Sensibiliser les assistantes maternelles du territoire aux pratiques culturelles des tout-petits	**2024 :** - Evaluation des pratiques et des besoins des assistantes maternelles **2025-2026 :** - Programme annuel de rencontres avec des artistes et des professionnels de la culture	<u>Outils :</u> - Formations - Rencontres avec des professionnels de l'enfance et des artistes <u>Moyens humains :</u> -Coord. culturelle -Animatrice du RAM <u>Moyens financiers :</u> - Budget de programmation	Nombre de formations / rencontres organisées Nombre d'assistantes maternelles participantes Fréquentation des équipements culturels par les assistantes maternelles et les enfants du territoire

	Objectifs opérationnels	Calendrier de réalisation	Moyens utilisés	Indicateurs d'évaluation (qualitatifs et quantitatifs)
Adolescents	**Renforcer l'offre documentaire des bibliothèques autour des thématiques plébiscitées par les jeunes :** culture nippone, culture urbain…	**2022 à 2026 :** **A reproduire, à raison d'un enrichissement par an** - Evaluation des thèmes à enrichir - Montage du projet (financement, répartition dans le réseau, etc.) - Acquisition	<u>Outils :</u> - Politique documentaire du réseau des bibliothèques - Enquêtes auprès des jeunes - Médiathèque Départementale du Cher <u>Moyens humains :</u> - Coord. culturelle - Bibliothécaires du réseau <u>Moyens financiers :</u> Budget d'acquisition	Nombre de documents acquis Fréquentation des adolescents
	Accompagner un groupe d'adolescents dans l'organisation d'une manifestation culturelle : du choix des artistes à la tenue de la manifestation	**2022 à 2026 :** **A reproduire, à raison d'un projet par an** **2022 :** - Etude de faisabilité en partenariat avec une structure dédiée aux adolescents - Rencontres entre le groupe de jeunes et des artistes **2023 à 2026 :** - Animation d'un groupe projet constitué d'adolescents - Préparatifs et réalisation de la manifestation	<u>Outils :</u> - Rencontres avec les jeunes - Service « Actions éducatives » du Conseil Départemental du Cher <u>Moyens humains :</u> - Coord. culturelle - Professionnels de l'adolescence (Maison des jeunes, Mission locale…) <u>Moyens financiers :</u> - Budget de programmation	Nombre de manifestations créées Nombre de rencontres avec les jeunes Fréquentation des jeunes

	Objectifs opérationnels	Calendrier de réalisation	Moyens utilisés	Indicateurs d'évaluation (qualitatifs et quantitatifs)
Adolescents	**Organiser des actions culturelles à destination des adolescents :** rencontre avec des artistes, ateliers de pratiques	**2023 à 2026 :** **Calendrier à reproduire chaque année** - Choix des artistes - Partenariat avec les structures pour les adolescents - Montage du programme d'ateliers - Réalisation des ateliers	Outils : - Politique de programmation Moyens humains : - Coord. Culturelle - Professionnels de l'adolescence Moyens financiers : - Budget de programmation	Nombre d'actions culturelles créées Nombre de participants

	Objectifs opérationnels	Calendrier de réalisation	Moyens utilisés	Indicateurs d'évaluation (qualitatifs et quantitatifs)
Séniors	**Programmer des manifestations dans les structures d'hébergements des personnes âgées et à destination des personnes âgées isolées**	**2022 à 2026,** **A reproduire, à raison d'une manifestation par an** - Constitution d'un groupe de travail avec les structures d'hébergements - Montage du dossier (financement, recherche du spectacle) - Calendrier commun	Outils : - Politique de programmation - Service « Action Sociale » du Conseil Départemental du Cher Moyens humains : - Coord. culturelle - Professionnels des structures d'hébergement et des CCAS Moyens financiers : - Budget de programmation	Nombre de manifestations organisées Nombre de participants

	Objectifs opérationnels	Calendrier de réalisation	Moyens utilisés	Indicateurs d'évaluation (qualitatifs et quantitatifs)
Séniors	**Renforcer l'offre documentaire des bibliothèques en collections adaptées aux difficultés visuelles :** livres en gros caractères, livres lus, etc…	**2024 à 2026, à raison d'un enrichissement par an** - Evaluation des thèmes à enrichir - Montage du projet (financement, répartition dans le réseau, etc.) - Acquisition	<u>Outils :</u> - Politique documentaire du réseau des bibliothèques - Médiathèque Départemental du Cher <u>Moyens humains :</u> - Coord. culturelle - Bibliothécaires salariés et bénévoles du réseau <u>Moyens financiers :</u> - Budget d'acquisition	Nombre de documents acquis Fréquentation des séniors
	Mettre en place des projets participatifs à partir de la collecte de témoignages	**2024 :** - Etude de faisabilité (financements, partenariat artistique, lieux de programmation, etc.) **2025 :** - Montage du dossier **2026 :** - Réalisation du projet - Restitution sous forme d'exposition itinérante sur le territoire	<u>Outils :</u> - Politique de programmation - Rencontres avec les personnes âgées <u>Moyens humains :</u> - Coord. culturelle - Professionnels du 3e âge <u>Moyens financiers :</u> - Budget de programmation	Nombre de manifestations créées Nombre de participants Fréquentation de l'exposition

	Objectifs opérationnels	Calendrier de réalisation	Moyens utilisés	Indicateurs d'évaluation (qualitatifs et quantitatifs)
Séniors	**Créer des rencontres intergénérationnelles**	**2025 :** - Etude de faisabilité (financement, recherche de partenaires, recherche de thématiques, etc…) **2026 :** - Montage du projet (mise en place d'un calendrier, communication, etc…) **2027 :** - Réalisation du projet	<u>Outils :</u> - Politique de programmation - Réseau des bibliothèques - Rencontre avec les structures <u>Moyens humains :</u> - Coord. culturelle - Professionnels du 3e âge - Bénévoles <u>Moyens financiers :</u> - Budget de programmation	Nombre de manifestations créées Fréquentation des personnes âgées Fréquentation des autres catégories d'âge

3. Communiquer sur les actions mises en place

Chaque manifestation artistique ou culturelle existante sur le territoire donne lieu à une communication (impressions d'affiches et de flyers, contacts avec la presse, mailings, réseaux sociaux, etc…). Cette étape dans l'organisation d'une manifestation mobilise beaucoup de personnes et nécessite beaucoup de temps. Pourtant, la communication revient toujours comme un point faible, quel que soit le lieu et le public ciblé.

Couvertures des brochures culturelles intercommunales 2020 et 2021

	Objectifs opérationnels	Calendrier de réalisation	Moyens utilisés	Indicateurs d'évaluation (qualitatifs et quantitatifs)
Tous les publics	**Désigner des ambassadeurs culturels** dans chaque commune qui veilleront à la diffusion des informations au plus près des habitants	**2022 :** - Constitution d'un groupe d'ambassadeurs - Constitution d'une base de données des lieux et des personnes ressources **2023 :** - Relais des informations **Puis à reproduire chaque année, de 2024 à 2026 :** - Mise à jour de la base de données - Réunion d'échanges (programme culturel à venir, échanges des bonnes pratiques)	<u>Outils :</u> - Plan de communication <u>Moyens humains :</u> - Coord. Culturelle - Commission culture - Réseau d'ambassadeurs bénévoles (élus, agents communaux, bénévoles, etc.) <u>Moyens financiers :</u> - Budget communication	Nombre d'ambassadeurs Mise à jour annuelle Meilleure connaissance des manifestations par les habitants
	Coordonner les communications de la communauté de communes et celles des communes pour assurer un meilleur relai	**A reproduire chaque année, de 2023 à 2026 :** - Fourniture des informations « clé en main » aux communes - Mise en cohérence des calendriers de distribution de documents	<u>Outils :</u> - Plan de communication - Réunions des ambassadeurs <u>Moyens humains :</u> - Coord. Culturelle - Ambassadeurs culturels - Agents/élus chargés de communication dans les communes	Relais des informations dans chaque commune

	Objectifs opérationnels	Calendrier de réalisation	Moyens utilisés	Indicateurs d'évaluation (qualitatifs et quantitatifs)
	Communiquer via les réseaux sociaux	**2022 :** - Poursuite de la page Facebook - Etude de faisabilité sur l'utilisation d'autres réseaux sociaux (choix des réseaux, politique éditoriale) **2023 :** - Si validé, extension à d'autres réseaux **2024 à 2026 :** - Veille sur les usages numérique et adaptation à notre communication	<u>Outils :</u> - Plan de communication - Réseaux sociaux <u>Moyens humains :</u> - Coord. culturelle - Commission culturelle	Nombre de publications Nombre d'abonnés Fréquentation du public aux manifestations

	Objectifs opérationnels	Calendrier de réalisation	Moyens utilisés	Indicateurs d'évaluation (qualitatifs et quantitatifs)
Jeunes enfants	**Adopter un marqueur visuel permettant d'identifier facilement les manifestations destinées aux enfants**	**2022 :** - Création d'un marqueur visuel et insertion dans la brochure - Communication sur ce visuel **2023 à 2026 :** - Si besoin, déclinaison d'outils de communication spécifiques pour les manifestations jeune publics	<u>Outils :</u> - Plan de communication - Marqueur visuel <u>Moyens humains :</u> - Coord. Culturelle - Commission culture <u>Moyens financiers :</u> - Budget communication	Création du marqueur visuel Identification du marqueur par les habitants Fréquentation des jeunes enfants

	Objectifs opérationnels	Calendrier de réalisation	Moyens utilisés	Indicateurs d'évaluation (qualitatifs et quantitatifs)
Adolescents	**Associer les adolescents à la communication des manifestations dont ils sont la cible**	**2022 :** - Temps de présentation du programme à destination des jeunes **2023-2024 :** - Constitution d'un groupe projet avec des jeunes pour qu'ils participent à la communication des manifestations pour les jeunes **2025-2026** - Evolution du groupe projet vers la réalisation de la communication pour une manifestation spéciale jeunes	<u>Outils :</u> - Supports de communication (affiches, flyers, outils numériques) - Réseaux sociaux - Réunions de projets <u>Moyens humains :</u> - Coord. culturelle - Professionnels de l'adolescence (Maison des jeunes, Mission locale...) <u>Moyens financiers :</u> - Budget communication	Nombre de rencontres créées Fréquentation des adolescents
Séniors	**Distribuer les programmes culturels directement au domicile des habitants**	**A reproduire chaque année, de 2022 à 2026 :** - Distribution des outils de communication dans les boîtes aux lettres des habitants	<u>Outils :</u> - Supports de communication <u>Moyens humains :</u> - Coord. culturelle - Ambassadeurs culturels - Agents et bénévoles chargés de la distribution <u>Moyens financiers :</u> - Budget communication	Nombre de brochures distribuées Fréquentation des personnes âgées

4. Favoriser l’accès aux équipements culturels de proximité

Le développement culturel en milieu rural comporte des enjeux d’accessibilité. L’ensemble des acteurs culturels et artistiques locaux s’investissent pour limiter les freins d’accès financiers en proposant des tarifs abordables. Les actions entreprises depuis plusieurs années tendent à réduire les obstacles psychologiques. Cependant, l’accès à la culture et à la pratique artistique en Sauldre et Sologne reste fragilisé par des difficultés de mobilité et par des équipements culturels limités dans certaines zones du territoire.

Un exemple de manifestation itinérante : Concerts autour d’Alain-Fournier, représentation de l’ensemble CAIRN sur la place de l’église de Méry-es-Bois, le 25/08/2021.

	Objectifs opérationnels	Calendrier de réalisation	Moyens utilisés	Indicateurs d'évaluation (qualitatifs et quantitatifs)
Tous les publics	**Renforcer les bibliothèques comme équipement culturel de proximité**	**2022-2023 :** - Inscription dans les statuts de la communauté de communes de son rôle en matière de lecture publique - Etude de faisabilité d'une informatisation et de la mise en place d'une navette documentaire (financement, matériel, etc. ...) **2024 :** - Informatisation des bibliothèques en réseau - Formation des bibliothécaires - Mise en place de la navette **2025-2026 :** - Gestion du réseau - Gestion de la navette documentaire - Mise en place d'un programme d'animations bibliothèques en réseau	<u>Outils :</u> -Réseau des bibliothèques -Système Intégré de Gestion des Bibliothèques -Navette documentaire - Médiathèque Départementale du Cher <u>Moyens humains :</u> - Coord. culturelle - Bibliothécaires salariées et bénévoles du réseau <u>Moyens financiers :</u> - Budget d'investissement et de fonctionnement pour l'informatisation - Budget d'investissement et de fonctionnement pour l'achat d'un véhicule - Budget d'animation	Nombre de bibliothèques mises en réseau informatique Utilisation des outils par les bibliothécaires et le public Circulation des documents dans le réseau Nombre d'animations en réseaux créées Fréquentation du public
	Accompagner les communes dans la recherche de propositions culturelles de proximité : ciné-mobile, actions délocalisées, etc.	**A reproduire chaque année, de 2022 à 2026 :** - Veille professionnelle - Accompagnement des communes	<u>Outils :</u> - Mise en relation avec les partenaires institutionnels - Veille professionnelle sur les pratiques culturelles <u>Moyens humains :</u> - Coord. Culturelle	Nombre d'actions créées Maillage du territoire

	Objectifs opérationnels	**Calendrier de réalisation**	**Moyens utilisés**	**Indicateurs d'évaluation (qualitatifs et quantitatifs)**
Tous les publics	**Accompagner les communes et les habitants dans la recherche de solutions de mobilités :** co-voiturages, transports, etc.	**A reproduire chaque année, de 2022 à 2026 :** - Veille professionnelle - Accompagnement des communes	<u>Outils :</u> - Mise en relation avec la Mission Mobilité du Pays Sancerre Sologne - Veille professionnelle sur les pratiques culturelles <u>Moyens humains :</u> - Coord. culturelle - Chargé de mission Mobilité du Pays Sancerre Sologne	Nombre d'actions créées Fréquentation du public
	Programmer des manifestations itinérantes à travers le territoire	**2024 :** - Etude de faisabilité (financement, choix des artistes, recherche de lieux, etc…) **2025 :** - Préparatifs du projet - Réalisation du projet **Puis calendrier à reproduire à raison d'une manifestation itinérante par an**	<u>Outils :</u> - Saisons culturelles intercommunales <u>Moyens humains :</u> - Coord. culturelle - Commission culture <u>Moyens financiers :</u> - Budget de programmation	Nombre d'actions créées Maillage du territoire Fréquentation des habitants

	Objectifs opérationnels	Calendrier de réalisation	Moyens utilisés	Indicateurs d'évaluation (qualitatifs et quantitatifs)
Jeunes enfants	**Doter les bibliothèques d'espaces dédiés aux enfants et aux adultes qui les accompagnent pour faire des bibliothèques des lieux de vie**	**2022 à 2026, à raison de 2 ou 3 bibliothèques équipées par an :** - Etude de faisabilité (financement, choix du matériel, etc.) - Acquisition	Outils : - Réseau des bibliothèques - Médiathèque Départementale du Cher Moyens humains : - Coord. culturelle - Bibliothécaires du réseau Moyens financiers : - Budget d'acquisition	Nombre d'équipements acquis Maillage du territoire Fréquentation du public

	Objectifs opérationnels	Calendrier de réalisation	Moyens utilisés	Indicateurs d'évaluation (qualitatifs et quantitatifs)
Adolescents	**Organiser des manifestations culturelles et artistiques hors des lieux institutionnels**	**2022 :** - Etude de faisabilité (financement, recensement des lieux possibles, recherches des propositions culturelles et artistiques, etc…) **2023 :** - Montage et réalisation du projet	Outils : - Base de données des lieux possibles - Mutualisation de matériel (praticables, lumières, etc…) Moyens humains : - Coord. Culturelle - Commission culture Moyens financiers : - Budget de programmation	Nombre de manifestations créées Fréquentation des adolescents
Adolescents	**Mettre à disposition des jeunes du territoire des lieux d'expression culturelle :** écoute et manipulation musicale, expression graphique, etc.	**2025 :** - Etude de faisabilité (financement, recensement des lieux possibles, recherches des propositions culturelles et artistiques, etc…) **2026 :** - Montage du projet (aménagement du lieu, choix de l'animateur, communication) **2027 :** - Ouverture du lieu	Outils : Lieux Moyens humains : Coord. culturelle Animateurs (poste à créer) Moyens financiers : Budget d'investissement pour l'acquisition de matériel Budget de fonctionnement pour faire vivre la structure	Création du lieu Appropriation et fréquentation des jeunes

	Objectifs opérationnels	Calendrier de réalisation	Moyens utilisés	Indicateurs d'évaluation (qualitatifs et quantitatifs)
Séniors	**Généraliser le portage de livres à domicile**	**2023 :** - Etude de faisabilité (financement, organisation logistique, etc…) **2024 :** - Préparation du projet (formation des bibliothécaires, politique documentaire, communication, etc…) **2025-2026 :** - Réalisation du projet	<u>Outils :</u> - Réseau des bibliothèques - SIGB et portail documentaire - Médiathèque Départementale du Cher <u>Moyens humains :</u> - Coordinatrice culturelle - Bibliothécaires du réseau <u>Moyens financiers :</u> - Budget d'acquisitions de livres - Déplacements des bibliothécaires	Nombre de documents portés à domicile Nombre de personnes touchées par ce service

Conclusion

Avec la mise en place du plan d'actions détaillée ci-dessus, la communauté de communes Sauldre et Sologne entend poursuivre la dynamique engagée il y a quelques années au lancement des saisons culturelles intercommunales, puis à la mise en place d'un service culture et d'un réseau de bibliothèques. Elle s'appuiera d'une part sur les actions existantes, et cherchera d'autre part à mettre en place de nouveau dispositifs pour développer des axes plus limités aujourd'hui, notamment en direction des jeunes enfants, des adolescents et des séniors.

Le plan d'actions servira de feuille de route à la commission culture pendant le reste de cette mandature. Des points d'étapes seront réalisés chaque année pour vérifier la bonne avancée des différents projets, et ajuster si besoin certains axes de développement. Une évaluation plus détaillée sera à mener en fin de projet culturel pour définir la politique culturelle de la communauté de communes à partir de 2027.